

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 593

Artikel: Les rêveries d'un locataire solitaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

593

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 593 27 mai 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

Les rêveries d'un locataire solitaire

Ce matin, le facteur m'a apporté une notification de hausse de loyer motivée par l'élévation du taux hypothécaire de 4,5% à 5,5%. Ma location s'accroît de 14%, le taux de 1% soit 14 fois plus. Les techniciens des gérances m'ont déjà expliqué ce phénomène par de longs calculs qui ne m'ont du reste jamais convaincu; mais là n'est pas mon propos.

Les banquiers, qui ne sont pas des bienfaiteurs de l'humanité, prétendent que cette hausse vise deux objectifs: le premier serait la lutte contre la surchauffe, le second, l'encouragement à l'épargne. J'ai lu dans «24 Heures» du 18 mai (page 11) le passage suivant: «Si nous voulons être en mesure d'offrir des hypothèques à des taux favorables, il nous faut résolument soigner l'épargnant» a déclaré le président de l'Association suisse des banques régionales et des caisses d'épargne... Et d'ajouter que le relèvement par les banques régionales bernoises du taux d'épargne à 3,5% et du taux hypothécaire à 5,5% constituait une concession en faveur du débiteur hypothécaire et du locataire au détriment de l'épargnant.

Alors là, Messieurs les banquiers, je dois vous remercier de cette concession, votre geste me touche profondément, parce que pour compenser l'augmentation de mon loyer par l'accroissement des intérêts, il me faudrait un capital minimum de Fr. 100 000.— et c'est beaucoup...

Cependant, je me surprends à rêver: la Suisse compte 6 millions d'habitants. Supposons que le quart de cette population possède un carnet d'épargne. Emues par le geste des banquiers et poussées par une grande solidarité, ces 1,5 million de personnes décident de retirer chacune Fr. 1000.— par mois de leurs carnets. Les banques devraient

«sortir» 1,5 milliard chaque mois, soit 18 milliards par année. Une somme suffisamment importante qui obligerait nos «responsables» financiers à tenir vraiment compte des petits épargnants et des locataires. Un brin de solidarité aurait de grands effets. Mais, hélas, dans notre façon de vivre tout n'est-il pas conçu pour tuer dans l'œuf tout germe de solidarité? A commencer par les systèmes scolaires... Les emprunts et les baux à loyer représentent des exemples types de contrats non équitables parce qu'ils peuvent être modifiés de façon unilatérale par la partie qui tient le couteau par le manche, comme certains contrats passés avec les pays du tiers monde. Pourquoi ne pas engager la lutte pour que disparaissent de telles disparités, pour que les contractants disposent de droits équivalents lorsqu'ils s'engagent mutuellement? On peut rêver.

Etre solidaires, un mois après

Retombées de la votation populaire sur l'initiative «Etre Solidaires»: on n'a pas fini d'entendre que ce n'est pas le moment, plus le moment, pas encore le moment de remettre sur le tapis la question de notre voisinage avec les travailleurs étrangers. Immobilisme à bon compte, égoïsme qui a trouvé ses lettres de noblesse dans les urnes. Voyez les députés fribourgeois qui avaient à trancher la semaine dernière d'une proposition chrétienne-sociale demandant l'octroi des droits politiques en matière communale aux étrangers au bénéfice du perrin d'établissement: intentions louables, mais irréalisables pour l'instant, la majorité rejetante n'a pas eu besoin de chercher bien loin l'argumentation fondant son refus. Quand l'opinion publique sera-t-elle à nouveau considérée, par ceux qui font profession de bien la connaître, comme assez mûre pour entendre parler des saisonniers? Mystère.